

qu'il a défendu, avec vaillance et légitimité, les droits incontestables de ce pays et des colons qui l'habitaient

La mission de Riel en 1870 fut vraiment providentielle.

En effet, sans cette résistance des Métis au gouvernement canadien, jamais les droits de la minorité n'eussent été inscrits dans la Constitution du pays; et, peut-être, ne resterait-il plus rien au Nord-Ouest, le l'élément français.

Mais, si Riel fut un héros à ce moment critique, c'est grâce à l'Eglise catholique; et nous pouvons ajouter avec raison, et personne d'impartial ne contestera notre affirmation: si le drapeau anglais flotte encore sur tout le Nord-Ouest canadien, et si le drapeau étoilé ne l'a pas remplacé en 1871, c'est grâce à l'héroïsme et à la loyauté de Riel et de ses braves compagnons qui, guidés, dirigés et maintenus dans leur devoir de loyaux sujets britanniques, par le clergé catholique et surtout par l'illustre Mgr Taché et le vénéré curé de St Norbert, Mgr Ritchot, repoussèrent les offres alléchantes qui, pendant plusieurs semaines, furent faites à Riel, s'il consentait à demander l'annexion de l'Ouest à la République américaine. (L'abbé G. Dugas.—Histoire véridique des faits qui ont préparé le Mouvement des Métis à la Rivière-Rouge en 1869, p. 185.)

En agissant ainsi, l'Eglise n'a fait que continuer le rôle dont elle ne s'est jamais départie: établir la paix en défendant les faibles et les opprimés d'une part, et d'autre part en imposant à ses enfants, le respect et la soumission à l'autorité légitime.

C'est pourquoi aussi, si je crois qu'il est de mon devoir d'affirmer que Louis Riel fut un héros en 1870, la vérité m'oblige d'ajouter que sa conduite en 1885 fut regrettable, car alors il s'insurgea contre le gouvernement légitime du pays, en même temps qu'il se séparait de l'Eglise sa mère.

Cette conduite de Riel méprisant en 1885 les sages conseils du vénéré Mgr Ritchot qui l'avait pourtant conduit si sûrement en 1870, prouve suffisamment que, si l'Eglise catholique est bien véritablement le meilleur appui, le seul ami constant et le seul conseiller désintéressé des gens du pays, et si elle n'hésite point à prendre leur défense lorsqu'ils sont injustement traités, elle ne les suit pas cependant, lorsqu'ils s'éloignent de leur devoir et transgressent les lois honnêtes ou s'insurgent contre le pouvoir légitime.

Et c'est afin que cette vérité demeure et pour que l'histoire ne cesse de la redire que, malgré mille difficultés, Mgr